



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique du second degré

Montpellier le 1^{er} septembre 2021

Inspection pédagogique du second degré

Affaire suivie par :
Stéphanie Cialone
Coordinatrice et référente IA-IPR Plan langues
Chrislaine Gil
Référente IEN 2D Plan langues

Mél : stephanie.cialone@ac-montpellier.fr
chrislaine.gil@ac-montpellier.fr

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Les inspecteurs de langues vivantes et régionales

à
Mesdames et Messieurs les professeurs de langues
S/c de
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Madame et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale

Objet : Lettre de rentrée interlangue

Comme chaque année, et encore plus intensément en cette rentrée, nous tenons à saluer votre investissement et le travail accompli pour le plus grand bénéfice des élèves lors de ces longs mois de crise sanitaire.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre académie. Nous félicitons chaleureusement tous les lauréats des différents concours de recrutement et remercions les collègues qui ont accepté les différentes missions qui leur sont confiées pour cette année scolaire.

L'équipe d'inspecteurs de langues connaît quelques changements :

- À la fin du mois de septembre, M. Jean-Paul Mérou fera valoir ses droits à la retraite, nous lui souhaitons bonne route après ces années passées auprès de nous, permettant à chacun de bénéficier de son expertise et de son professionnalisme.
- Nous sommes heureux d'accueillir M. Yannick Ferry, IA-IPR d'anglais.
- Notre collègue IA-IPR d'arabe Madame Fatema Mézyane nous quitte également pour reprendre la mission d'IA-IPR d'arabe à l'AEFE. Elle sera remplacée dans ses fonctions par Mme Rachida Dumas en résidence dans l'académie d'Aix-Marseille.

Nous souhaitons, grâce à cette lettre de rentrée, attirer votre attention sur nombre de points saillants mentionnés dans la circulaire de rentrée du 24 juin 2021.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

I- Prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire pour consolider les apprentissages.

1- Identifier les acquis et les besoins des élèves notamment les plus fragiles en utilisant les évaluations de début d'année comme points de repère.

Cette année encore plus, nous devons être attentifs aux conséquences que la crise aura engendrées chez nos élèves. Nous ne pouvons que vous recommander dès le début de la période d'identifier, les acquis et les besoins des élèves, notamment les plus fragiles, en ayant recours à des évaluations diagnostiques qui vous serviront de points de repère ainsi qu'aux élèves. Les outils qui ont été élaborés antérieurement peuvent vous fournir de précieux indicateurs pour vous aider à accompagner tous les élèves dans leur parcours, le PPRE (pédagogique), PPS (situation de handicap) voire le PAI (médical) dans certains cas.

En outre, nous attirons votre attention sur les années charnières (6ème, 2nde). Nous vous recommandons vivement une analyse des résultats des évaluations nationales dans vos différentes instances pédagogiques. Ces évaluations peuvent vous fournir des éléments pertinents qui vous permettront de réajuster certaines modalités de travail dans vos classes.

2- Consolider les usages du numérique acquis durant cette crise sanitaire pour proposer des modalités de travail variées

Le numérique constituera également un appui essentiel pour proposer des modalités de travail variées. Ces derniers mois, la multiplication des cours à distance vous a amenés à proposer et mettre en place des approches pédagogiques innovantes (baladodiffusion, enregistrements, capsules, quizz etc.) ; celles-ci ont vocation à s'enrichir et à se développer. Les professeurs pourront également s'appuyer sur les compétences développées par les élèves en matière de numérique et sur la certification PIX. Le site de la DANE propose de nombreuses ressources et outils pour vous accompagner :

<https://www.ac-montpellier.fr/pid32017/le-numerique-educatif.html>

3 - Avoir recours à la différenciation.

Enfin, la différenciation effective en classe tant pour les élèves fragiles ou à haut potentiel reste l'un des objectifs principaux permettant d'assurer la réussite de tous. Vous le savez, les derniers événements sanitaires ont mis en lumière le besoin d'adapter les contenus et les activités afin de garantir à chaque élève l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être essentiels à sa réussite et à son épanouissement.

En langues vivantes étrangères ou régionales, le besoin de différenciation dans l'acquisition des compétences langagières reste l'axe prioritaire de la réflexion à mener en équipe pédagogique. Des stages de formation interlangues vous aidant à mettre en place un enseignement différencié sont proposés au PAF.

II- Parachever les réformes des lycées :

A- La voie générale et technologique

Nous signalons la parution du guide l'évaluation qui s'inscrit dans le prolongement et en complément de la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » du 28 juillet 2021 publiée au Bulletin officiel du 29 juillet. Il expose à la fois des principes communs, des préconisations par discipline et par spécialité ainsi que des préconisations pour le pilotage général de l'évaluation. Toutes les formes d'évaluation possibles sont prises en considération dans le cadre des enseignements ainsi que la diversité de leurs rôles.

<https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

1-L'évaluation en cycle terminal :

Suite à la suppression des EC (évaluations communes) annoncée en fin d'année scolaire dernière, l'évaluation en cycle terminal dans le cadre du contrôle continu devient l'un des enjeux majeurs de cette rentrée et conduit les équipes à entamer ou poursuivre une large réflexion sur le rôle de l'évaluation et ses modalités dans le nouveau BAC. Le BO n°30 du 29 du juillet 2021, dont nous copions le lien ci-après, revient particulièrement sur les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 du baccalauréat :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Signalons, en tout premier lieu, que le principe de 40 % de contrôle continu et 60 % d'épreuves terminales, voulu dès la première année de la réforme du BAC, est conservé malgré la suppression des évaluations communes. Pour autant, dans un souci d'équité et de transparence pour les élèves et les familles, une réflexion collective est nécessaire pour définir un projet d'évaluation au sein de chaque établissement. Les professeurs de langues vivantes sont habitués depuis 2001 à s'appuyer sur un référentiel, le Cadre européen commun de référence pour les langues, afin d'établir au sein de chaque cycle une progressivité des apprentissages et des évaluations en

établissant clairement des critères et en tenant compte des niveaux visés, et cela dans toutes les activités langagières. Il ne s'agit donc pas pour les linguistes d'une grande révolution, le travail déjà mené depuis longtemps par de nombreuses équipes prenant donc tout son sens dans le nouveau BAC.

Pour aider à la réflexion des équipes de langues, nous rappelons quelques grands principes connus des enseignants, et souhaitons donner quelques pistes de travail :

Le sens conféré à l'évaluation et à ce qu'elle permet pour le professeur et les élèves est primordial, d'autant plus si l'évaluation débouche sur des notes qui compteront pour l'obtention du BAC. Il ne s'agira surtout pas de maintenir les élèves dans une tension permanente qui deviendrait délétère du point de vue des apprentissages et du plaisir que ceux-ci doivent générer chez les élèves. L'évaluation pertinente, quel que soit son format, doit renseigner le professeur sur le degré d'acquisition des connaissances et des compétences de ses élèves, et doit permettre aussi au professeur de réfléchir aux remédiations les plus efficaces ainsi qu'à la différenciation à mettre en œuvre dans les classes. Pour les élèves, l'évaluation leur donne la possibilité de savoir où ils en sont par rapport à leur progression. L'évaluation engendre toujours un retour d'information et permet ainsi de développer une culture du retour sur l'erreur, du commentaire bienveillant, de l'appréciation claire, aidante et encourageante afin que l'élève ait envie de progresser et de réussir là où il est en difficulté.

La réflexion des équipes devrait également porter sur les notions d'entraînement et d'évaluation, car c'est le travail d'entraînement sur toutes les activités langagières qui aidera chaque élève à développer des stratégies propres qu'il pourra transférer sur les moments d'évaluation.

Les évaluations diversifiées seront conduites de manière transparente, équitable et juste.

Si tous les formats d'évaluation sont possibles, les professeurs ayant une très grande liberté pédagogique à ce propos, indiquons que les supports pourront également être puisés dans la BNS, notamment à des moments stratégiques du cycle terminal.

Le guide de l'évaluation de l'Inspection générale reviendra plus en détail sur ces différents points, mais notons d'ores et déjà que ces quelques pistes et principes généraux ne sont pas l'apanage du lycée et des professeurs de cycle terminal, ils valent pour tous les enseignants de collège et de lycée, quel que soit le cycle où ils interviennent. Les inspecteurs de langues vivantes ne manqueront pas d'accompagner plus en profondeur les équipes sur l'ensemble de ces questions, tant l'évaluation est un enjeu qui dépasse largement le cadre de la réforme du contrôle continu au BAC.

2-Attestation de langues au BAC et enseignement de l'ETLV en LVB

Depuis la session 2021, il est prévu que chaque candidat du Baccalauréat bénéficie, à l'issue du cycle terminal, d'une attestation de langue vivante A et de langue vivante B dont l'obtention repose sur une évaluation spécifique qui prend en compte quatre parties de poids égal. Cette évaluation correspond, dans l'esprit, au format de l'EC-3 : évaluations de la CO, de la CE, de l'EE, et, dans un deuxième temps, de l'EO. Aussi, les sujets mis à disposition dans la BNS (Banque nationale numérique de sujets) peuvent-ils servir de modèles pour le format de cette évaluation spécifique, qui serait à prévoir en fin de deuxième, ou au troisième trimestre de l'année de Terminale. Est à noter qu'en voie technologique, « la partie dédiée à l'évaluation des compétences du candidat en expression orale en continu et en interaction prend la forme d'une interrogation orale » (voir BO susmentionné).

Soulignons, enfin, qu'en voie technologique, l'ETLV peut à partir de cette année porter sur la Langue vivante A ou sur la langue vivante B.

3- Les Certifications en allemand, anglais et espagnol :

Le calendrier a été publié dans le Bulletin officiel n°33 du 9 septembre 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo33/MEN2123724N.htm>

Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2022 auront lieu pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol :

- le mercredi 9 mars 2022 pour toutes les académies concernées à l'exception de Mayotte ;

Aux heures locales indiquées ci-dessous :

Langue Durée Horaires

Allemand 160 min + 2 pauses 9 h 00 - 12 h 00

Anglais 195 min + pauses 9 h 00 - 13 h 00

Espagnol 140 min + pauses 9 h 00 - 11 h 45

B- Voie professionnelle :

A la rentrée 2021, nous entamons la dernière étape du déploiement de la transformation de la voie professionnelle.

De nouvelles mesures viennent parachever cette transformation ; l'objectif étant de consolider les chances de réussite des élèves

1. En classe de terminale baccalauréat professionnel

1.1- Les nouvelles modalités d'évaluation de la LVA comme de la LVB rentrent en vigueur à la session 2022. Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020 (NOR : MENE2015195A). BOEN n° 30 du 23 juillet 2020. <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo30/MENE2015195A.htm>

Grilles d'évaluation : Bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2021
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo28/MENE2119707N.htm>

1.2- Un accompagnement renforcé avec la mise en place :
D'un module de préparation à la poursuite d'études et d'un module de préparation à l'insertion professionnelle. Nous vous invitons à vous référer aux Vademecum consacrés à ces modules.
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/32/0/Vademecum_consolidation_et_AP_1081320.pdf
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/31/5/Vademecum_accompagnement-orientation_LyceePro_1192315.pdf

1.3- L'Élargissement de la Co-intervention à l'ensemble des enseignements généraux :
Les établissements pourront librement choisir, après avis du conseil pédagogique, d'utiliser le volume horaire correspondant à la Co-intervention pour organiser la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général dont la langue vivante A ou B.

1.4- L'évaluation du chef d'œuvre en en classe de terminale.
Parue au Bulletin officiel n°41 du 29 octobre 2020
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo41/MENE2019533C.htm>
Nous rappelons que les places vivantes ont toute leur place dans ces nouveaux espaces d'enseignement qui permettent de tisser des liens concrets entre enseignement de la langue vivante et spécialité professionnelle par la mise en œuvre d'une pédagogie de projet

2. Les changements pour le CAP

Nous vous rappelons que les nouvelles modalités d'évaluation en LV au CAP sont entrées en vigueur à la session 2021. Des modifications importantes sont intervenues depuis 2019, notamment des changements de statut de la LV (obligatoire et/ou facultative). Une consultation des référentiels d'examens est indispensable. Pour rappel, les changements pour la session 2022 :

- CAP Charpentier bois et le CAP Production et service en restauration : la LV devient obligatoire.
- CAP Equipier polyvalent de commerce : la LV devient obligatoire avec possibilité de choisir une LV facultative.

Avec la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation mentionnées ci-dessus, nous poursuivons et approfondissons notre réflexion sur l'évaluation des activités langagières et ses corollaires, l'entraînement et la consolidation des savoirs et savoir-faire, notamment pour le "rendre compte" des éléments compris lors des activités de réception et la production de discours oraux et écrits qui répondent aux enjeux de communication en mobilisant des stratégies acquises tout au long du parcours linguistique.

Toutes les informations concernant la Transformation de la Voie Professionnelle (notamment l'évaluation du chef d'œuvre au CAP et au BCP) seront à retrouver dans la lettre commune de rentrée IEN 2D/IAIPR toutes disciplines confondues.

III-La fluidité des parcours :

Il est essentiel de fluidifier les parcours d'apprentissage des élèves et pour ce faire mieux prendre en compte leurs difficultés et leurs besoins tout au long de leur scolarité.

La continuité des apprentissages des élèves est favorisée par la mise en œuvre de pratiques professionnelles construites et réfléchies collectivement par les équipes de la discipline Langues vivantes au sein des établissements et en réseau avec les écoles et les lycées de secteur, les LEGT comme les LP ; trop souvent les enseignants de SEP sont les grands oubliés des liaisons collèges / LPO. Les conseils de cycle 3 et école-collège,

les liaisons collèges-lycées, en favorisant la connaissance des attentes réciproques et les progressions concertées, réduisent les effets de rupture. Les grilles d'évaluation des LV publiées lors de la réforme du lycée) restent d'actualité et pourront dès le collège constituer un outil pour aider à mettre en œuvre cette progressivité.

(https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/19/2/ensel384_annexes_1417192.pdf)

Penser la fluidité des parcours en langues, c'est penser un travail collégial d'équipe interlangue. Des liens explicites doivent être recherchés entre la LVA, la LVB et, le cas échéant, la LVC sur la base des programmes, objectifs et stratégies d'apprentissages qui fondent la culture commune aux langues vivantes : mutualiser les outils méthodologiques, faire ressortir les résonances entre les faits culturels, aborder de façon synchrone une même thématique culturelle, partager les critères d'évaluation, comparer les langues en soulignant les similitudes lexicales, grammaticales et syntaxiques, mettre en œuvre une séquence interlangue - par exemple dans le cadre d'un EPI ou projet spécifique au lycée - consolideront les apprentissages et contribueront à développer chez nos élèves une véritable compétence plurilingue.

Par ailleurs, l'expertise acquise par la discipline langues depuis le CECRL nous permet de contribuer au développement des compétences orales dans les autres disciplines.

IV- Poursuite de la mise en œuvre du plan langues :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/46/9/plan_langues-vivantes_10_mesures_1314469.pdf

Le Plan d'action pour une meilleure maîtrise des langues vivantes, généralisé, à la rentrée 2019, poursuit son déploiement dans notre académie. Sa mise en œuvre prend en compte la spécificité de chacun des bassins et territoires et s'appuie sur une démarche résolument inter degré, interlangue et plurilingue.

Notre effort portera cette année sur la poursuite et l'intensification des actions déjà engagées :

- Une impulsion forte a été donnée dans le premier degré avec l'attribution d'un assistant de langue vivante et de l'assistant vocal Captain Kelly (pour l'apprentissage de l'anglais (Actions 1 et 5)
- Dans le second degré, les attestations, certifications de langue vivante et le test Ev@lang en anglais suspendus temporairement en raison de la crise sanitaire l'année dernière seront mis en place cette année. Ils permettent d'inscrire le parcours des élèves dans le cadre de référence européen (Action 6).
- La pratique systématique de la langue vivante, un enseignement plus structuré et progressif (Actions 3 et 4) s'articulent harmonieusement avec les différents programmes de langue vivante et la mise en place d'un parcours linguistique fluide et cohérent. Cette réflexion peut également s'inscrire dans des innovations comme celle visant à favoriser une régularité de l'exposition à la langue de façon quotidienne avec des cours de 45 minutes au collège par exemple (Action 2).
- Le recours aux outils numériques, largement généralisé lors de la période d'enseignement hybride, permet d'accroître l'exposition à une langue authentique et de varier les mises en activités et scénario pédagogiques (action 5).
- Le label Euroscol, lancé en 2019, vise à identifier et labéliser les établissements susceptibles de devenir des pôles d'ouverture européenne et internationale d'apprentissage des langues (sections bilingues, internationales, EPI interlangue, option facultative LCE, séquence interlangue, parcours EMILE, SELO et DNL hors SELO, place des langues dans le chef d'œuvre) dans le cadre de l'action 9.
- Les textes relatifs au baccalauréat français international (Action 10) ont été publiés au mois d'août.
- La Semaine des langues, qui aura lieu cette année le 04 avril 2022, est un événement qui permet de célébrer et de donner à voir la richesse de l'enseignement en langues et des projets inter-degrés ou inter-établissements menés. Vous retrouverez sur notre site interlangue les projets menés en 2021. Nous remercions les enseignants qui ont accepté de les partager avec nous.

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/semaine-des-langues-vivantes-2021-dans-lacademie-de-montpellier>

Vous retrouverez sur le lien ci-dessous la captation du séminaire national de la semaine des langues de l'an dernier qui saura vous inspirer.

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLM-uQ68CqvO5ZStuBtug1i4dP9Xp6OUUo>

A noter que les actions en langues vivantes régionales et dans le Plan langues seront reliées entre elles par l'appartenance commune au Conseil Supérieur des Langues.

Renforcement linguistique, continuité, solidité des parcours et plurilinguisme demeurent la priorité de la mise en œuvre du Plan Langues et pourront être au cœur de projets collaboratifs motivants et innovants.

V- Les Langues vivantes régionales

Les langues régionales, catalan ou occitan dans l'académie de Montpellier, s'inscrivent dans le cadre national et académique commun à l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales et bénéficient spécifiquement de conventions entre l'État et les collectivités territoriales.

Comme les langues étrangères, les langues régionales peuvent être suivies* :

- au collège : au sein d'un dispositif bi-langue de continuité en 6e ; au titre de la LV2 au cycle 4 ;
- au lycée : en voie générale, en LVB, LVC et enseignement de spécialité LLCER ; en voie technologique, en LVB, LVC**, ETLV** ; en voie professionnelle en LVB ou LV facultative.

Les langues régionales sont aussi enseignées selon des dispositifs spécifiques* :

- au collège : enseignement d'initiation en 6e ; enseignement facultatif au cycle 4 ;
- au collège et au lycée général : en section bilingue avec LV régionale et une ou plusieurs DNL partiellement en langue régionale

*Selon l'offre des établissements

** Arrêté du 27 juillet 2021

VI-Contribution des Langues vivantes étrangères et régionales aux valeurs de la république et aux différents parcours éducatifs.

La construction de la compétence plurilingue et internationale se veut d'irriguer les parcours éducatifs : le parcours citoyen, le parcours avenir, le parcours d'éducation artistique et culturel et le parcours d'éducation à la santé.

Le rapport à l'altérité, fondement du contrat social, implique une ouverture à l'international (circulaire de rentrée 2021) Dans le contexte actuel, l'enjeu est non seulement de continuer à ouvrir les élèves au monde mais également de « rouvrir » le monde aux élèves. L'exposition et la pratique des élèves à diverses langues sont autant de fenêtres ouvertes sur le monde, d'opportunités d'apprendre à se décentrer en s'habituant à voir le monde à travers le regard d'un autre, et à changer d'échelle, et donc accroître son ambition et sa capacité de projection. Elle entraîne également à surpasser les aprioris et les stéréotypes et à comprendre les événements par le prisme de faits culturels et non pas d'impressions ou de croyances. Dans cette mesure, le développement de la compétence plurilingue et interculturelle est absolument fondamental dans l'affirmation des valeurs de la république.

Les thèmes et axes des programmes de collège et de lycée sont autant de déclinaisons de ce partage de valeurs, tels que « l'art de vivre ensemble », « diversité et inclusion », par exemple. Ils couvrent tous les parcours, et font une part importante à l'actualité scientifique que les langues se doivent d'investir également. La publication de l'IGESR "La République à l'Ecole", qui sera diffusée prochainement dans les établissements à l'intérieur du Guide Républicain, propose nombre de pistes pour intégrer les valeurs de la république et la laïcité dans chaque discipline.

<https://www.education.gouv.fr/parution-du-guide-republicain-un-nouveau-maillon-pour-transmettre-et-faire-vivre-les-valeurs-de-la-324815>

La réflexion des équipes interlangue sur une programmation pluriannuelle du développement de la compétence d'ouverture européenne et internationale, venant irriguer les autres parcours et s'appuyant sur les actions, projets et événements présents dans chaque établissement est une piste à explorer. Vos inspectrices et inspecteurs peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Cette année, la présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) fera l'objet d'actions pédagogiques renforcées. L'objectif affiché est que chaque établissement ait au moins un partenariat avec un établissement étranger. En cette période de crise sanitaire qui impacte les mobilités habituelles, on ne saurait assez insister sur les opportunités qu'offrent les plateformes comme eTwinning ou Telétandem (outil franco-allemand), pour placer les élèves en situation de communication authentique avec d'autres jeunes européens, garder les frontières ouvertes et découvrir d'autres réalités et d'autres façons d'aborder les défis sociétaux.

Les nombreux rendez-vous calendaires contribuant à la réaffirmation des valeurs de la République seront autant d'occasions de proposer aux élèves des situations de communication authentiques : la semaine des langues bien sûr, mais également la semaine de la presse et des médias à l'école, la journée internationale des droits des femmes, la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme pour n'en citer que quelques-uns.

VII-Ressources :

Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 (BO n°30 du 29 juillet 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>)

Évaluation spécifique de contrôle continu en SELO et en DNL à compter de la session 2022 (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>)

Choix et évaluation des LVER et des DNL à compter de la session 2022 (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121395N.htm>)

Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes - années 2022 à 2027 (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>)

Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022 (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>)

Évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023 (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121284N.htm>)

Enseignement de spécialité LLCER

Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale à compter de la session 2022 (BO n°30 du 29 juillet 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121272N.htm>)

Modalités de l'épreuve terminale de la spécialité LLCER à compter de la session 2022 (BO n°30 du 29 juillet 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121272N.htm>)

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 - anglais (BO n°25 du 24 juin 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2113649N.htm>)

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 - allemand (BO n°25 du 24 juin 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2113648N.htm>)

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 - espagnol (BO n°25 du 24 juin 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2113660N.htm>)

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 - catalan (BO n°25 du 24 juin 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2113681N.htm>)

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 - italien (BO n°25 du 24 juin 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2113661N.htm>)

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 - occitan-langue d'oc (BO n°25 du 24 juin 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2113685N.htm>)

Sections internationales et binationales

Évaluations spécifiques de contrôle continu organisées pour les candidats au baccalauréat, scolarisés dans les sections internationales du cycle terminal et préparant l'option internationale du baccalauréat, à compter de la session 2022 (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>)

Évaluations spécifiques d'histoire géographie et de langue et littérature allemandes pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme de l'Abitur (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>)

Évaluations spécifiques pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme de l'Esame di Stato (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm>)

Évaluations spécifiques d'histoire-géographie et de langue et littérature espagnoles pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme du Bachillerato (BO n°31 du 26 août 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm>)

Rappel : toutes ces informations sont également à retrouver sur nos sites disciplinaires (nouveau Portail pédagogique académique PPA).

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/>

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/interlangue>

Conclusion :

Chers collègues, nous vous souhaitons une très belle année, la plus sereine possible dans ce contexte mouvant. Vous saurez nous trouver à vos côtés, à l'écoute et disponibles pour vous accompagner au mieux : nos réunions, rendez-vous de carrière, observations de séance ou formations seront autant de lieux et d'espaces de partage et de mutualisation pédagogiques et humains.

Vos projets, vos questionnements, vos doutes comme vos innovations sont l'indispensable creuset d'une réflexion commune que nous poursuivrons avec vous.

C'est ensemble que nous répondrons aux attentes de notre École.

C'est ensemble que vous portez ces valeurs et donnez à l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales le rayonnement qui lui revient.

Soyez-en une fois encore chaleureusement remerciés,

Les inspecteurs de langues étrangères et chargés de mission langues régionales :

Coordinatrice des inspecteurs de langues vivantes et régionales : Cialone Stéphanie

Allemand : Rochès Alain

Allemand-Lettres : Dard Evelyne

Anglais : Cadilhac Frédéric, Cialone Stéphanie, Dowling Cyril, Ferry Yannick, Mérou Jean-Paul, Zaïdi Farid

Anglais-Lettres : Gil Chrislaine, Moreau-Louâtre Florence

Arabe : Rachida Dumas

Catalan : Bonet Luc

Chinois : Yin Wenying

Espagnol : Garcia-Villa Jeannette, Mérique Cyril, Perez-Wachowiak Nathalie

Espagnol-Lettres : Jimenez François

Italien : Dechavanne Isabelle

Occitan : Causse Christophe

Portugais : Leite-Teixeira Isabelle

Russe : Aguibetov Christina